

## ESTIMATION DU TAUX DE PARTICIPATION DES ETRANGERS AUX ELECTIONS CANTONALES DE 1999 DANS LE JURA

	CONSEIL NATIONAL	CONSEIL DES ETATS	Différence= étrangers
Electeurs inscrits	48'010	51'318	3'308
Cartes rentrées	19'767	20'276	509
<i>n'ont pas mis de bulletins</i>	112	128	
Bulletins rentrés	19'655	20'148	
Bulletins blancs	230	431	
Taux de participation, en %	41.17	39.51	<b>15.39</b>

### Remarques:

- Les étrangers (titulaires de permis C depuis 10 ans) ne sont pas habilités à voter au CN qui est une élection fédérale. En revanche ils ont ce droit au CdE, élection cantonale.
- Les 509 cartes rentrées en plus au CdE ne sont pas identifiées comme ayant été déposées par des électeurs étrangers. Elles peuvent cependant être considérées comme un maximum de participants étrangers. Dès lors, le taux de participation calculé ci-dessus constitue lui aussi un maximum. Le taux réel doit être un peu plus bas.
- Le taux de participation se détermine sur la base des cartes rentrées, par rapport au nombre d'électeurs.
- Entre le CN et le CdE, il n'y a pas de grande différence entre le nombre de personnes qui sont allées voter, mais qui n'ont pas glissé de bulletin dans l'urne. Mais ceci n'a pas d'influence sur le taux de participation.